SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU VAL DE BANQUIERE Hôtel de Ville 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

FINANCES N°I.2-II/ 2018

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants:19

OBJET:

Compte de gestion 2017

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat le 27 mars 2018.

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 9 mars 2018.

LE PRESIDENT,

H. COLOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20180315-I2-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 29/03/2018 Affichage : 27/03/2018

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SIVOM DU JEUDI 15 MARS 2018

Le quinze mars deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le neuf mars deux mille dix-huit.

Etaient présents :

Mesdames Paule BECQUAERT Paule, Sophie BERRETTONI, Isabelle BRES, Marie-Alice HIVET, Eliane MERCIER.

Messieurs Robert AGOSTINI, Gérard ANDRAU, François BESSET, Pascal BONSIGNORE, Jean-Jacques CARLIN, Honoré COLOMAS, Antoine EINAUDI, Jacques GHILANDA, Maurice GOLETTO, Michel RAYMOND, Georges REVERTE.

Etaient représentés :

Monsieur LECOQ Joël par Monsieur Maurice GOLETTO Madame Isabelle MARTELLO par Madame BERRETTONI Sophie Monsieur Jacques MURRIS par Monsieur Michel RAYMOND

Etaient excusés:

Madame PERTIN

Etaient absents:

Monsieur Alain FRERE Monsieur Hervé PAUL Madame Alexandra TEUS Monsieur Antoine VERAN Monsieur Pierre VITALE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRES est élue Président de séance.

Elle constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Paule BECQUAERT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte de gestion établi par Madame le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur CARLIN propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

Fait à Saint-André de la Roche, les jour, mois et an que susdits.

LE PRESIDENT,

H. COLOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20180315-I2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018 Affichage : 27/03/2018